

9.17

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 octobre 2014

Présidence : Olivier MARTIN

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 août 2014
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 160/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue d'un aménagement routier pour la réduction de vitesse aux entrées de localité
6. Préavis No 161/2014 relatif à l'Arrêté d'imposition 2015
7. Préavis No 162/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire afin de localiser les zones de protection des sources de la commune dites « Sur Etagnière » et « du Chalet » situées dans les bois du Jorat
8. Nomination d'un suppléant à la commission des finances
9. Nomination d'un suppléant délégué au SDIS Haut-Talent
10. Assermentation d'un Conseiller municipal **M. P. Lancoud**
11. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

Dès 19h.30, en avant séance, **M. Fabrice Weber**, Président de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales, expose la péréquation intercommunale vaudoise. Une photocopie du power point est jointe au présent PV.

Le président ouvre la séance à 20h.20 en remerciant les conseillères et conseillers d'être venus en nombre participer à cette première partie très intéressante. Il salue le public et la Municipalité.

### 1. Appel

Présents : 50

Excusés : 3

Absent : 1

## 2. Procès-verbal de la séance du 19 août 2014

Le Procès-verbal de la séance du 19 août 2014, approuvé par le Bureau le 28 août 2014 donne lieu à la remarque suivante :

La Municipalité, p. 4, aimerait voir complétée de la manière suivante la réponse du Syndic à M. Y. Nicolet qui se renseignait : pourquoi la période suggérée pour l'amortissement de la construction est de 20 ans ?

Correction apportée : **M. M. Pittet**, concernant l'amortissement de la construction sur 20 ans, explique que c'est une demande que fait la Municipalité au Conseil afin d'obtenir son accord ; elle choisira ensuite, « **pour la consolidation** », la meilleure solution possible en fonction des propositions des entreprises financières contactées.

## 3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Ci-après, les communications que je désire porter à votre connaissance ce soir :

Le 28 août, séance du bureau pour approuver le Procès-Verbal de la séance du 19 août et la nomination de deux commissions :

La première, composée de Mme Vanessa Chassot, MM. Laurent Gattlen, Adrien Waelti, Stéphane Zoëll et Yves Nicolet, rapporteur ce soir au point 5 de l'ordre du jour.

Ont été désignés pour la deuxième commission : Mme Sabrina Dussez, MM. Azdine Bouhedja, Jean-François Corbaz, Valéry Martin, la convocatrice est Mme Sarah Vittoz. Elle rapportera ce soir aussi à l'ordre du jour sous point 7.

Le 28 septembre, l'assemblée de commune se prononce sur 2 sujets en votation fédérale. Il y a 1440 électeurs inscrits. 570 déposent leur vote dans la boîte aux lettres jusqu'au vendredi 26 septembre. 190 le font entre vendredi midi et dimanche matin 9h.30, 25 entre 9h.30 et 11 h.00. 66 enveloppes sont déposées dans l'urne installée au bureau de vote soit 851 cartes de vote reçues, une participation communale de 59,1%, pour le canton 52,55% sur le plan suisse 45,5%.

	Froideville	Vaud	CH
1. <u>TVA discriminatoire</u>	oui 253 non 569	69,2% 68,14	71,5%
2. <u>Caisse maladie publique</u>	oui 464 non 372	55,5% 56,24%	61,9%
(acceptée à Froideville et sur le plan vaudois, elle est refusée sur le plan fédéral)			

Concernant le Conseil communal, j'ai reçu une lettre de démission de **M. Jean-François Corbaz**, avec effet au 8 septembre 2014. Le bureau en prend acte.

D'autre part, nous assermentons au point 10 **M. Pierre Lancoud** en qualité de Municipal.

Nous ne pouvons malheureusement pas remplacer ces deux départs puisque la liste des suppléants est épuisée. Je vous rappelle qu'il y en avait 11 au début de la législature.

Par contre, ces départs nous obligent à quelques changements dans l'organisation du Conseil communal :

Au SDIS du Haut-Talent, c'est **M. Albert Blaser** qui représentera Froideville, nous nommerons un suppléant au point 9 de l'ordre du jour.

Pour remplacer **M. Pierre Lancoud** qui siégeait à la commission des finances, **M. Fabien Nanchen** assure la relève et pour le SDNL, c'est **M. Peter Lehmann** qui comble le rang.

D'autre part, une information de la commission de gestion : **M. Pierre-Aldo Barraz** a remis la Présidence de la commission à **M. Adrien Waelti**.

Pour votre activité de membres du Conseil communal, j'ai constaté un très faible taux de participation à l'inauguration du collège du Tilleul le 11 octobre. Je déplore aussi le manque de présence de la population du village et des parents d'élèves en particulier.

Le mardi 7 octobre, une dernière réunion, mise sur pied par le COPIL dans le cadre du projet de fusion, a eu lieu à Morrens. Là aussi, la population de Froideville brillait par son absence !

Comme l'annonçait le tout ménage de mardi dernier, vous avez la possibilité de visionner les vidéos mises sur le site. Elles contiennent entre autre les témoignages de deux syndicats qui ont vécu une fusion, (celle de Valbroye et celle d'Oron) et les réflexions d'un professeur de Fribourg M. Friedli sur les fusions de communes : « Un choix de raison, un choix du cœur ou un choix des deux ! »

Concernant la fusion, c'est maintenant à la population et plus précisément aux électeurs inscrits de se déterminer. J'émetts le vœu que le plus grand nombre se prononce. Il y a encore la possibilité de se renseigner notamment sur le site de la commune où tous les renseignements sont répertoriés. Lorsqu'une question surgit et qu'elle ne trouve pas de réponse, renseignez-vous auprès de ceux qui ont étudié le sujet, posez aussi votre question sur le site mais surtout évitez de donner des réponses fallacieuses ou d'inventer ce qui ne peut être connu avant que les nouvelles autorités ne soient en mesure de décider ou pire encore qui ne dépendent en rien de la fusion de nos communes du genre : « si Froideville accepte la fusion, la poste du village sera fermée !... » Rien à voir !

Une autre mise au point, personnelle celle-là : Il y a quelques années, même avant que l'idée ne soit lancée par nos syndics, votre serviteur était très sceptique, voir opposé à l'idée d'une fusion. Après avoir participé activement à l'étude générale en tant que membre du COPIL, j'ai acquis la conviction que Froideville n'a rien à perdre d'une fusion administrative avec Bretigny – Cugy – Morrens. Il vaut mieux pouvoir décider librement aujourd'hui plutôt que d'y être forcés dans quelques années sans en avoir le choix.

La fusion de ces quatre villages est naturelle, marquée depuis plusieurs siècles par un rassemblement autour notamment de la paroisse protestante. Elle est beaucoup plus dynamique de nos jours par l'enseignement de nos enfants rassemblés pour terminer leur scolarité. Même pour les plus sceptiques, la situation financière du « Cacatchou » contribuable, impôts et taxes dans leur globalité, lui est bénéfique en cas de fusion.

Quoi qu'il en soit, il reste un mois aux électrices et électeurs pour faire leur choix. Les banderoles sont installées, des flyers sont distribués. L'un est contre, l'autre pour la fusion. Ils émanent tous de groupes de citoyens qui ont ressenti le besoin de s'exprimer librement. C'est la démocratie !

Nous saurons dans l'après-midi du 30 novembre si les citoyennes et citoyens de notre commune auront choisi cette opportunité : devenir des « Cacatchoux » de Haut-Talent.

J'apporte maintenant des félicitations et des remerciements mérités à un citoyen qui, dès son arrivée dans notre commune le 31 janvier 2008, s'y est engagé. Jeune Conseiller communal à Perroy, il a la chose publique dans le sang.

Aux élections du 13 mars 2011, il est brillamment élu Municipal par 499 voix sur 632 suffrages exprimés. Son parcours de vie le fait quitter notre commune au 31 octobre 2014. Nous perdons une personne dynamique, jeune (il est de 1981), compétente, motivée.

Nul doute que cette expérience dans le Jorat lui sera bénéfique et qu'il aura à cœur de se mettre à disposition de sa nouvelle commune et de la faire bénéficier de ses connaissances et expériences acquises parmi nous.

Jan Matti, je te souhaite bon vent dans la Vallée, beaucoup de bonheur en famille... qui va bientôt s'agrandir! Que l'air des sapins du Risoux te soit aussi favorable que celui du Jorat !

Froideville remercie beaucoup **M. Jan Matti Keller** de son trop court passage parmi nous.

Et il aura fort bien fait les choses jusqu'au bout car après la séance il nous a organisé une petite verrée et une agape.

Et puis, cerise sur le gâteau, dans les divers, relevons avec plaisir et une certaine fierté que le chemin du Raffort No 1 compte une tête couronnée, éphémère certes, mais qui fera date dans l'histoire : Mademoiselle Laetitia Guarino a coiffé le 11 octobre le titre convoité par de très nombreuses jeunes filles du pays, « Miss Suisse ». Nous la félicitons et lui souhaitons une année remplie de bonheur, riche en émotions, gravée à jamais dans sa vie !

Même si son agenda ne lui appartient pas, nous osons espérer une fenêtre pour son village. C'est à ses portraits souriants projetés sur un écran que nous dédions nos félicitations puisqu'elle n'est pas là. C'est ainsi que je termine mes communications de ce soir. Y a-t-il des questions ?

#### **4. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles ne suscitent pas de remarque de la part de l'assemblée.

#### **5. Préavis No 160/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue d'un aménagement routier pour la réduction de vitesse aux entrées de la localité**

Par la voix de **M. Y. Nicolet**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui se résume ainsi : ladite commission n'approuve pas la variante choisie « MIXO » elle énumère et développe ses arguments et critiques. Elle propose à l'assemblée en conclusion de refuser le préavis No 160/2014 et en demande une étude plus approfondie étant convaincue du bien-fondé de la démarche sécuritaire.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : accueillant l'amélioration sensible de la sécurité en réduisant la vitesse du trafic de transit en constante augmentation, la commission n'est cependant pas convaincue du choix technique aux endroits prévus pour l'aménagement routier et se rallie au point de vue de la commission ad hoc. Sur le plan financier qualifiant de aisément supportable la demande de crédit présentée, elle relève que le montant du préavis ne figure pas sur le plan des investissements. Elle propose en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion au sujet du préavis No 160/2014.

**M. M. Girod**, tout en remerciant la commission ad hoc pour son travail d'exploration, tente de justifier le choix approprié de la commission extra-municipale et de la Municipalité en matière d'aménagements routiers visant à réduire la vitesse aux entrées de localité. Il insiste sur le fait que le projet répond aux aspects normatifs et tient compte de ce qui est possible de faire vu la nécessité de sécuriser les entrées du village. Il démontre que la solution des bacs à fleurs ne serait pas bien meilleur marché et la pose de radar nécessiterait de gros investissement. Il est ouvert à toute solution assurant une bonne sécurité du village en matière de trafic routier mais recommande néanmoins à l'assemblée de bien considérer le projet de la Municipalité avant de délibérer et de se déterminer.

**M. Y. Nicolet** tient à préciser en préambule que la commission des finances et la commission ad hoc ne se sont pas consultées pour l'établissement de leur rapport. Il relève l'information que la solution de bacs à fleurs a l'avantage d'être peu coûteuse et facilement modulable.

**M. M. Girod** rétorque qu'une unité paraît peu onéreuse mais le projet comporterait 3 x 3 unités. L'aspect de facilement modulable, comporte une manutention à prévoir sur des routes à convois exceptionnels. La solution de bacs à fleurs est plus délicate pour les usagers avec des machines agricoles.

**M. V. Martin**, ne remettant pas en doute l'aspect de sécurité du village, trouve que la solution de rétrécissement de la chaussée n'est pas toujours efficace en matière de réduction de vitesse et souhaite un aménagement du type bacs à fleurs.

**M. M.-H. Schwab**, par égard aux utilisateurs à deux roues souvent désavantagés, demande la solution d'un rehaussement de chaussée.

**M. P.-A. Barraz**, constatant la divergence du débat propose que le projet soit étudié à nouveau en réunissant la Municipalité et les deux commissions et déplore que cela ne se soit par produit avant la séance du Conseil puisque le choix du préavis était mis en question par les deux commissions.

**M. L. Gattlen** s'étonne de la nécessité de 3 bacs à fleurs et aimerait connaître un exemple de commune où le rétrécissement de la chaussée ne nécessite pas de passage piéton.

**M. M. Girod** explique que c'est pour créer un effet de méandre que le voyer a fait cette proposition de 3 bacs à fleurs espacés de 5 m. au minimum. Pour donner suite à la 2<sup>ème</sup> partie de la question, il n'a pas d'exemple de commune à donner.

**M. D. Freymond** propose de faire des essais avec des bacs en plastique, comme il l'a vu faire dans certaines localités, avant de prendre la décision d'investir définitivement dans une solution idéale.

**Le Président**, voyant se disperser le débat, revient à l'intervention de **M. P.-A. Barraz** et propose de voter l'entrée en matière du préavis. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée et à une forte majorité que l'entrée en matière est refusée. Il y a 4 oui.

Ainsi le préavis No 160/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue d'un aménagement routier pour la réduction de vitesse aux entrées de la localité est retourné à la Municipalité pour une nouvelle étude.

## **6. Préavis 143/2013 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2015**

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : considérant différents points sensibles, la commission qualifie de décision raisonnable le maintien du taux d'imposition à 76 points et propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

**Le Président** met en discussion le préavis No 161/2014. Il n'y a pas de réaction. Puis il ouvre le débat au sujet du formulaire d'arrêté d'imposition. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le vote est proposé. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée à une forte majorité que le préavis est accepté. Il y a 5 avis contraire et 3 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- De maintenir le taux d'imposition communal à 76% du taux cantonal de base pour l'année 2015.
- De maintenir aussi le statu quo pour les diverses autres taxes.

**7. Préavis No 162/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire afin de légaliser les zones de protection des sources de la commune dites « Sur Etaignière » et « du Chalet » situées dans les bois du Jorat**

Par la voix de **Mme S. Vittoz**, la commission ad hoc donne lecture de son rapport qui est ainsi résumé : S'étant imprégnée de l'obligation légale au sens de la loi fédérale sur la protection des eaux, ladite commission reconnaît qu'il est dans l'intérêt de la commune de veiller à la protection de ses captages représentant une part non négligeable de ses ressources en eau. Elle recommande en conclusion à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la commission des finances dont voici le résumé : Relevant la nécessité de délimiter les zones de protection S1, S2, S3 de notre eau potable de proximité, ladite commission présage de l'éventualité où l'étude arrive à la conclusion de la nécessité d'entreprendre des travaux plus importants. Compte tenu que les présents coûts seront financés par un prélèvement sur la réserve « Eau », elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis No 162/2014 tel que présenté.

**M. A. Blaser** regrette ne pas avoir pu disposer d'un plan afin de situer ces zones et demande quels en sont les propriétaires. Il aimerait savoir si ces zones de sources feront partie du parc naturel périurbain projeté par la ville de Lausanne.

**M. J.-M. Keller**, vu l'état non délimité des sources, explique qu'il était difficile de joindre une carte au préavis et que les propriétaires ne sont par conséquent pas encore connus. Il situe grosso modo en dessus du terrain de foot dans les bois du Jorat les zones concernées.

**M. J.-F. Thuillard** précise que le projet de parc périurbain concerne 13 communes du Jorat qu'il en est au stade d'avant-projet et qu'il est impossible pour l'instant de le situer.

**M. A. Mieville** aimerait encore quelques informations quant à l'emplacement des sources et demande si la détermination « du Chalet » concerne le propriétaire du domaine de la ferme du même nom.

**M. J.-M. Keller** répond par la négative et confirme qu'il s'agit de sources en forêt.

**M. A. Mieville** aimerait savoir dans quel but délimiter ces zones de sources en forêt.

**M. J.-M. Keller** affirme que la cartographie permettra de savoir d'où provient l'eau de nos sources et la détermination des zones va impliquer des directives à suivre lors de l'exploitation des forêts ou de projet de constructions de hangar à plaquettes par exemple.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée et à une forte majorité que le préavis No 162/2014 est accepté. Il n'y a pas d'avis contraire et 2 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

1. D'autoriser la Municipalité de Froideville à réaliser le projet tel que présenté.
2. De lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 35'000,-.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité, auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment.
4. D'amortir cet investissement par prélèvement à la réserve « eau ».

#### **8. Nomination d'un suppléant à la commission des finances**

**Le Président** attend des propositions.

**M. A. Miéville**, constatant le manque d'intérêt de l'assemblée, se demande si le fait de devoir se former aux finances communales pour 2 ans seulement retient les futures candidates ou candidats. Etant donné qu'il a déjà fonctionné en commission des finances il propose sa candidature.

**Le Président** le remercie. Il n'y a pas d'autre candidat. La votation est proposée. Le bulletin secret n'est pas sollicité. C'est à main levée à une écrasante majorité que **M. A. Miéville** est confirmé dans sa nouvelle tâche au sein de la commission des finances.

#### **9. Nomination d'un suppléant délégué au SDIS Haut-Talent**

**Le Président** attend des candidatures.

**M. J.-L. Stadler** se propose volontiers. Il n'y a pas d'autre proposition.

**Le Président** procède à la votation. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que **M. J.-L. Stadler** est nommé à une large majorité.

## 10. Assermentation d'un Conseiller municipal M. P. Lancoud

**Le Président** procède à l'assermentation de **M. P. Lancoud** Conseiller municipal le confirmant au sein de la Municipalité dès le 1er novembre 2014 en remplacement de **M. J.-M. Keller** démissionnaire. **Le Président** lui souhaite beaucoup de satisfaction dans la nouvelle tâche qui lui incombe et compte sur la bonne collaboration des collègues municipaux pour la mise au courant des dossiers. Il le remercie et le félicite.

## 11. Propositions individuelles et divers

**Le Président** annonce la kermesse et brunch communal de dimanche 2 novembre et espère une nombreuse participation. Il rappelle notre prochaine séance : **le mardi 9 décembre prochain** qui débutera très certainement dès 19h.00 pour que nous puissions partager un petit repas de fin d'année comme à l'accoutumée.

**M. Y. Nicolet** dépose une motion contenant des réclamations en vue de la prochaine votation communale sur la fusion.

A la réaction du **Président**, **M. Y. Nicolet** déclare que les signataires de ladite motion ne remettent pas en cause le résultat de la votation du Conseil au sujet de la Convention de fusion mais demandent que des textes soient publiés afin de renseigner la population de Froideville.

**Le Président** consulte **M. D. Glur**, président de la commission ad hoc. Ce dernier confirme qu'il est demandé que son rapport soit publié et soumis à la population.

**M. A. Stadler** s'exprime : la Municipalité semble prôner ce projet de fusion en faisant miroiter des avantages financiers. Il a peur de perdre une autonomie : « Eloignés physiquement des autres communes, nous n'aurons pas les mêmes besoins en hiver. ». Il voit poindre le problème en cas d'achat de machines en commun.

**M. Ch. Clément** pose la question : « qui finance la campagne pour la fusion ? »

**M. M. Pittet** répond : pour tout ce qui est des actes officiels et pour rémunérer le travail des commissions qui ont œuvré ces dernières années, vous êtes tous au courant car vous avez voté un budget. Les comptes de cette action seront vérifiés in fine par les commissions des finances de chacune des communes. Il explique que le dernier tous ménages reçu cette semaine (faire-part de naissance) est anonyme, c'est regrettable car il est bien fait, Il émane d'un comité pro fusion qui est constitué dans chacune des 4 communes au même titre que des comités ou groupements anti fusion. Il tient à préciser que les tous ménages n'ont pas été payés par les finances communales mais par des citoyens de chacune des 4 communes.

**M. Ch. Clément** fait allusion à d'autres publications affichées à la rue du Four et à la déchetterie et autres flyers reçus.

**M. M. Pittet** rétorque que la Municipalité s'est donné pour tâche de porter un projet devant la population. Pour ce faire un budget voté a fixé des moyens utilisés. Dans le cadre normal de toute défense de projet municipal, des photocopies de documents ont été effectuées dans les bureaux communaux puis plastifiées et mises à dispositions publiques. De mêmes dépenses d'études sont faites lors de présentation de tous préavis. En ce qui concerne la fusion elles ne dépassent pas ce même cadre.

**M. Ch. Clément**, se référant au préavis No 154/2014 présenté au Conseil communal du 11 juin 2014, convention de fusion entre 4 communes au point 5, lit : « Par respect de la démocratie et de l'impossibilité de référendum nous devons laisser aller le processus jusqu'au bout pour que l'ensemble des corps électoraux de nos villages (Froideville plus de 1'400 électrices et électeurs) puissent exprimer son choix sur ce projet futur. ». Suite à cette remarque il est persuadé que quelques membres du Conseil ont suivi cette demande et ont voté positivement au préavis alors même qu'ils sont opposés à la fusion. Il demande s'il ne serait dès lors pas démocratique que la commune participe aussi à la campagne des opposants en leur accordant les mêmes droits financiers et d'affichage que le COPIL ou que la commune.

**M. M. Pittet** voit deux volets pour la propagande électorale :

1. la possibilité offerte par le canton pour toute votation proposée à une population pour les opposants et les adeptes à un sujet d'encarter dans le matériel de vote un point de vue. Un délai limite est fixé pour permettre la préparation du matériel. Or, aucun comité de nos 4 communes ne s'est présenté pour demander à ce que leur point de vue fasse partie du matériel de vote.
2. Autre possibilité : partisans et opposants font des tous ménages qu'ils financent eux-mêmes. Dans le cadre d'une démocratie qui se respecte les pros et les antis ont les mêmes droits d'agir comme bon leur semble pour autant que cela reste dans des propos correctes.

**M. A. Waelti** se renseigne : fr. 1'350'000,- = cadeau de l'Etat en cas de fusion. Le montant de la péréquation est de fr. 800'000,- ?

**M. M. Pittet** prend la peine de préciser en ce qui concerne la péréquation en se basant sur une démographie de 2013 :

Situation actuelle :

Cugy	2705 hab.	donne droit à un subside de fr.	696'750,-
Froideville	2107 hab.		fr. 487'450,-
Morrens	969 hab.	fr. 100,- p/hab.)	fr. 96'900,-
Brétigny	747 hab.	fr. 100,- p/hab.)	fr. 74'700,-
Totaux	6528 hab.		fr. 1'365'800,-

En cas de fusion, situation future : la commune de Haut-Talent touchera chaque année toujours sur la base 6528 hab.

Pour les 1000 premiers habitants	fr. 100,-	fr. 100'000,-
Pour la tranche de 1'001 à 3'000,-	fr. 350,-	fr. 700'000,-
Pour la tranche de 3001 à 5000	fr. 500,-	fr. 1'000'000,-
Pour la tranche de 1528	fr. 600,-	fr. 916'800,-
Total		fr. 2'716'800,-

D'où une différence de fr. 1'361'000,-

Et cela n'a rien à voir avec les fr. 1'350'000,- que le Canton nous verserait si la fusion se réalise.

**M. Ph. Heller**, outre l'aspect financier, aimerait entamer un vrai débat d'orientation à prendre ou à ne pas prendre.

**Le Président** rappelle que les débats ont déjà eu lieu lors de diverses réunions. Chacun pouvait y poser des questions. Il regrette que pas assez de « Cacatchoux » y aient participé.

**M. Gattlen** réclame un espace d'affichage pour les opposants à la déchetterie par équité.

**M. M. Pittet** précise que jusqu'à ce jour la Municipalité n'a reçu aucune demande. Il rappelle que c'est une fusion administrative que l'on fait pour avoir un meilleur fonctionnement. Ce n'est pas tellement une question financière seulement car l'un dans l'autre on ne va pas faire des économies. Tous les paramètres ont déjà été exposés. Il rappelle qu'à Morrens, des syndicats de communes fusionnées sont venus faire part de leur expérience et répondre aux questions des citoyens. 20 personnes de Froideville y participaient sur 220 présentes. C'est peu d'intérêt démontré.

**M. M.-H. Schwab** explique que les conseillers du Centre nordique étaient pris ce soir-là et auraient bien aimé participer aux débats au sujet de la fusion.

**M. P.-A. Barraz** rappelle le dépôt d'une motion qui selon le règlement s'adresse à la Municipalité. Il aimerait savoir ce que l'on en fait.

**M. Y. Nicolet** rappelle que la motion ne met pas en cause les résultats des votations du Conseil concernant la convention de fusion. Le Procès-verbal du Conseil communal du 11 juin 2014 a été accepté. La motion demande que le texte de la commission ad hoc, dont les conclusions proposaient au Conseillères et Conseillers de refuser la convention de fusion, figure dans le Froideville-Infos pour informer la population qui a le droit de savoir.

**M. Ph. Weibel** demande à ce que le rapport de la commission des finances soit aussi publié dans le Froideville-Infos par équité démocratique.

**Le Président** résume et propose : suite à l'intervention de 9 personnes, suite à la discussion qui a suivi, il sera publié dans le prochain Froideville-Infos le rapport de la commission ad hoc de M. D. Glur et cie et le rapport de la commission des finances de M. Ph. Weibel et cie. Il passe au vote cette proposition. Le bulletin secret est souhaité. Le oui signifie que les deux rapports sont publiés. Le non signifie que l'on ne publie rien du tout.

Bulletins délivrés et rentrés	50
OUI	31
NON	18
Blanc	1

Les rapports des deux commissions seront publiés dans le prochain Froideville-Infos.

**Mme M. Ecuyer** aimerait que soient mises à disposition des habitants de la commune des cartes journalières pour les transports publics.

**M. M. Pittet** explique que ces cartes journalières ont un coût pour les communes de plus de fr. 10'000,- par carte. 2 cartes (pour un couple par exemple) fr. 20'000,- pour Froideville. Cette possibilité peut être prévue dans le futur budget si le Conseil le demande.

**Le Président** déclare que ce sera peut-être une solution plus économique en cas de fusion.

**Mme N. Weibel** profite de la dernière séance de **M. J. M. Keller** pour lui demander où est l'eau de notre fameuse fontaine du 700<sup>ème</sup>.

**M. J.-M. Keller** a de bonne nouvelle : on avance petit pas par petit pas. Le propriétaire du puits est d'accord que l'on pompe l'eau pour la fontaine. Il est souhaité que l'eau y arrive naturellement. Pour ce faire contact a été pris avec M. Guarino pour voir si l'eau passe dans son jardin et s'il est d'accord qu'un captage y soit installé, ce qui éviterait l'utilisation d'une pompe.

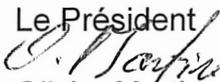
**M. A. Blaser** aimerait savoir pourquoi les plaquettes de bois ne sont plus transportées par les gens du village.

**M. J.-F. Thuillard** explique qu'un appel d'offre a été fait par le comité du triage et les communes pour le transport des plaquettes. Le mandat a été attribué à un transporteur officiel. C'est une entreprise de Poliez-le-Grand qui les charrie au Mont, à Cugy et à Froideville. Le contrat sera renouvelable d'année en année.

**M. V. Rey** vend des abonnements pour le loto du FC Froideville qui aura lieu le 8 novembre prochain. Il rappelle que la jeunesse, qui prépare le prochain giron en 2015, tiendra un stand au marché de Noël où le projet sera exposé. Il tient à préciser que la jeunesse est un groupe apolitique et qu'elle n'a rien à voir avec les banderoles concernant la fusion.

**M. J.-M. Keller** avec émotion, remercie pour tout ce que la commune lui a apporté. Les contacts n'ont pas toujours été faciles mais on s'en est sorti. Il aurait peut-être décalé son déménagement d'une année s'il avait su qu'il quittait le village d'une Miss Suisse. Au nom de toutes les amitiés créées, il nous invite à déguster un vin de Perroy, son ancien village, qu'il accompagne d'une petite agape. Il signale que la porte de son nouveau domicile sera toujours ouverte.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance à 22h.20.

**CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE**  
 Le Président   
 Olivier Martin

La Secrétaire   
 Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 20 novembre 2014